

Commune de Pecq

Commission locale de Développement rural

Compte-rendu de la séance du 04 septembre 2025

Présences

NOM	PRENOM	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
BADTS	Catherine	X		
CHRISTOPHE	Martine	X		
DEMORTIER	ANDRÉ	X		
DENIS	SYLVIE	X		
DUBART	Yves	X		
FAVIER	Vincent		X	
GEVAERT	Erika		X	
HADJU	Pascal	X		
HANSSENS	Christian		X	
HICART	François-Xavier	X		
KERTEUX	Peggy	X		
LARMUSEAU	Michel	x		
LASSAOUI	Christine		X	
LELIEVRE	Ludovic	X		
LORAINE	Martine	X		
LOSFELD	Thierry	X		
MENART	Didier	X		
NUTIN	Marie	X		
RINGOET	Olivier	X		
ROLAND	Jean-Pierre	X		
TROOSTER	Maurice		X	
VANCOPPENOLLE	Vincent		X	
VANDENDRIESSCHE	Agnès		X	
VANFLETEREN	Patrice	X		
WESTRADE	Bruno	X		

INVITÉ·E·S :

NOM	PRENOM	QUALITÉ	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
Lepoutre	Julie	PRÉSIDENTE	X		
Vancles	Nathalie	COMMUNE	X		
Dubrulle	Régine	FRW	X		
Evrard	Eric	FRW	X		

1. Introduction de la réunion

Julie Lepoutre remercie les membres pour leur présence à cette réunion de rentrée et rappelle l'ordre du jour.

2. Approbation du compte rendu du 01 juillet.

Le document est approuvé.

3. Règlement d'ordre intérieur

Régine Dubrulle précise qu'il s'agit d'un modèle type du SPW qui peut être adapté selon le contexte local, elle détaille les grandes lignes de ce document. La date du document joint à l'invitation sera à modifier.

Après échanges, les membres de la CLDR s'accordent sur les modifications suivantes :

Article 21 : celui-ci est modifié en : un membre de la commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier.

Article 7 : 3^{ème} paragraphe alinéa 1 : celui-ci est modifié en : le Président interrogera le(s) membre(s) non excusé(s) et le(s) membre(s) absent(s) excusé(s) à un minimum deux réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président, la démission sera effective à la troisième réunion pour laquelle le(s) membre(s) sera(ont) non excusé(s) et absent(s) excusé(s).

Régine Dubrulle précise qu'il ne faut pas nécessairement le départ d'un membre pour qu'une nouvelle personne rejoigne la CLDR ; toute candidature peut être adressée à la Présidente. Elle est examinée par la CLDR et après validation approuvée par le Conseil communal.

Un participant propose, vu le laps de temps qui s'écoule entre 2 rencontres, que le ROI mentionne que le compte rendu soit envoyé dans les 15 jours francs de la réunion.

Un participant signale qu'il est difficile de trouver les comptes rendus des CLDR et le rapport annuel sur le web ; cela étonne la Présidente et la FRW ; vérification sera opérée et les éventuelles adaptations réalisées (onglet spécifique).

4. Nouveaux budgets participatifs dans le cadre de l'ODR : règlement, formulaire de candidature et grille d'analyse

La Présidente signale qu'il s'agit de la troisième fois pour laquelle la commune s'engage dans cette dynamique et rappelle les montants et projets réalisés :

2022 - 5.000 € part communale (fonds propres) : pose de 2 goals multifonctions à la cité de Pecq
2023 - 5.000 € part communale + 5.000 € Région wallonne : installation d'une plaine de jeux pour petits au clos Laurent Jorion et installation de mobiliers aux coupures Hasard et des Albrannes.

Concernant la notion de quorum du ROI, Régine Dubrulle rappelle les 3 cas de figure : l'approbation du PCDR, la sollicitation d'un budget participatif et celle d'une demande de convention. Elle confirme que les décisions du jour pourront être prises vu le nombre de participants.

Elle présente les grandes lignes du BP



LE MANUEL DU BUDGET PARTICIPATIF

BROCHURE EXPLICATIVE POUR TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET PARTICIPATIF DE PECQ

LE BUDGET PARTICIPATIF, C'EST QUOI?

Le budget participatif est une somme allouée par l'Administration communale de Pecq pour permettre aux pecquois de concrétiser des projets pour leur commune ou leur quartier.

QUI PEUT DÉPOSER SON PROJET?

Tout citoyen résidant de la commune peut déposer un projet sous l'une des deux conditions suivantes:

- via une entité juridique reconnue comme personne morale telle qu'une ASBL ou une coopérative;
- via un comité de quartier composé de minimum 5 citoyens.

Questions, remarques, suggestions :

Il est signalé la présence de petits détritrus au abords de la plaine de jeu et un membre suggère d'y placer un poubelle comme cela a été le cas pour la place d'Hérinnes.

La Présidente signale que l'installation de poubelle figurait dans le cahier des charges de l'aménagement de la place d'Hérinnes, ce qui n'est pas le cas ici ; elle informe la CLDR que le projet n'est pas terminé, des copeaux et une clôture doivent encore être installés ; la commune s'est inscrite à un appel à projet visant à installer des poubelles de tri sélectif ; l'analyse du contenu des poubelles existante est en cours par les ouvriers communaux pour justifier ce type de poubelle. Il ne serait donc pas logique d'installer une poubelle « classique » tout de suite avant le retour de cet appel à projet.

Quelle est la notion de portée communale ?

L'exemple d'un rallye patrimoine portant sur tous les villages de l'entité est cité.

Il est demandé de pouvoir communiquer plus régulièrement sur l'avancement des projets en cours ainsi que de mentionner sur les réalisations, leur source et contexte pour faire connaître au plus grand nombre le BP.

La Présidente signale qu'une fois les travaux terminés, une petite inauguration pourrait être envisagée.

Pour le nouvel appel à projets suggestion est faite de réaliser des affiches reprenant des illustrations des réalisations ; elles seraient à placer dans les endroits publics, comme les écoles.

Deux difficultés vécues par les demandeurs sont signalées pour les précédents BP : la difficulté de chiffrer et la justesse du délai entre l'annonce et le dépôt des candidatures.

La Présidente rappelle que les techniciens de la commune peuvent aider aux estimations et que pour le prochain BP, il sera possible de modifier les dates des références.

Un membre suggère deux idées pour un prochain BP : le développement de l'éco-pâturage avec des ânes et des tests de marquage phosphorescent sur certains tronçons empruntés par les usagers faibles.

Ndlr cfr: <https://www.luminokrom.com/fr/blog/notre-peinture-phosphorescente-peut-faire-briller-la-route-durant-la-nuit/>

<https://www.velo-territoires.org/actualite/2020/09/30/luminokrom-enseignements-marquage-illumine-nuit/#>

L'état de vétusté du christ du calvaire d'Esquelmes est rappelé, le BP pourrait-il intervenir ?

Le cas de la restauration d'un calvaire sur l'entité de Celles par ce biais est signalé ; le recours au BP apparait être une solution « plus réactive » que le PPPW.

En conclusion, la CLDR se prononce favorablement sur le principe que le collège lance un BP et sollicite une intervention de la Région wallonne ainsi que sur les documents lui ayant été soumis.

5. Principe de solliciter une convention faisabilité portant sur la création de logement tremplin

Régine Dubrulle signale qu'en raison de la durée de validité du PCDR, il n'est plus possible que de solliciter qu'une convention exécution pour laquelle il sera nécessaire d'actualiser la fiche projet y liée.

La Présidente rappelle que lors de la programmation en CLDR, deux options avaient été retenues : la création de logement et celle d'atelier rural.

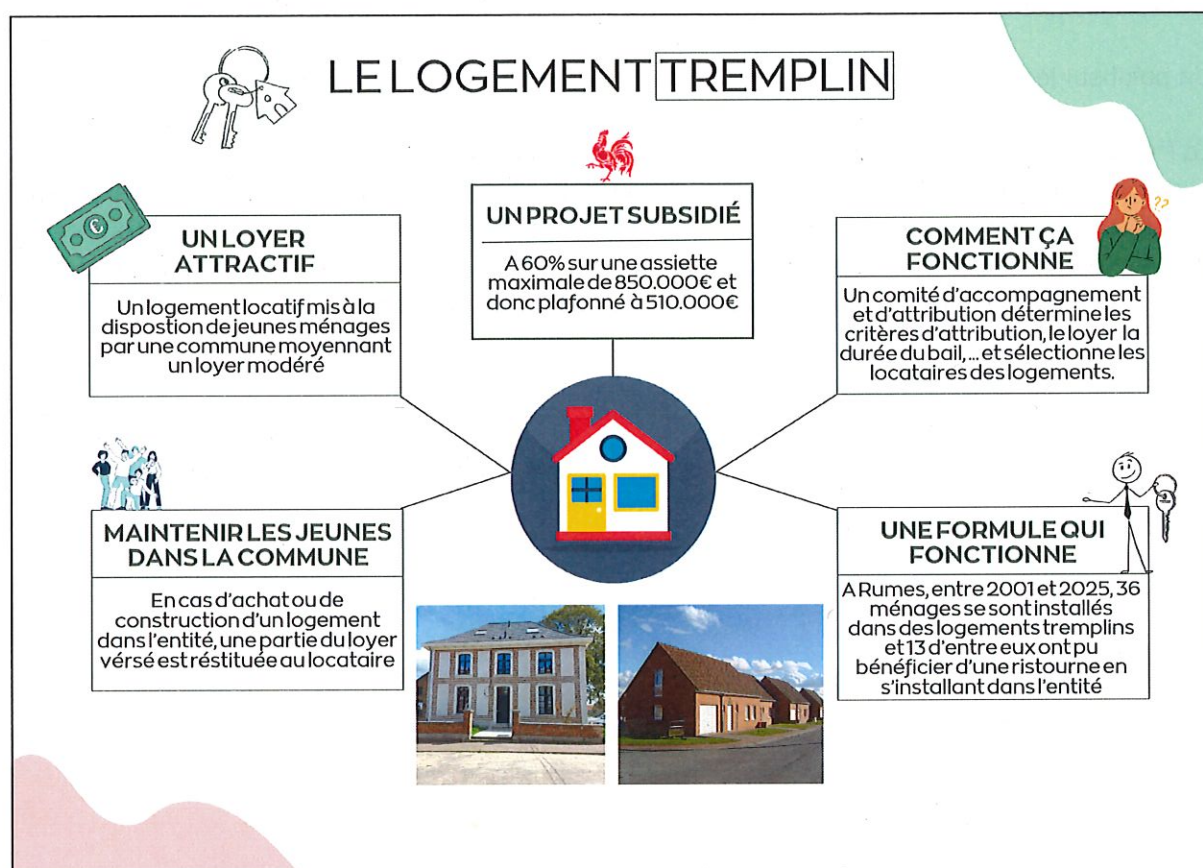
Depuis lors, une opportunité est apparue en matière de logement : avec 3 lieux possibles : deux sites de construction de logement neuf et l'acquisition d'une maison contiguë à une parcelle communale constructible à Hérinnes.

Acquisition clé sur porte dans l'extension du Clos Jorion	SubventionDR max 300.000 €/ 500.000 €	60	%
Acquisition clé sur porte à la société de logements	SubventionDR max 300.000 €/ 500.000 €	60	%
Rénovation d'une maison (+construction) Hérinnes	SubventionDR 60 % sur l'acquisition ? 60 % max 510.000 €/ 850.000 €		

La commune s'est renseignée auprès de l'administration du développement rural et il apparait pour des raisons de taux de subventionnement et de facilité d'instruction administrative, que l'achat de clé sur porte n'est pas favorable.

Elle signale que la commune a signé l'acte ce mois pour l'acquisition de la maison, le budget étant prévu.

Elle détaille la possibilité qui sera offerte de créer des logements tremplins et/ou intergénérationnels vu la disponibilité foncière. Elle développe la philosophie de ces deux types d'hébergements : permettre aux jeunes de pouvoir s'installer à terme et durablement dans l'entité ; pour le second, créer une solidarité entre générations par l'échange de services.



La CLDR se prononce favorablement sur le principe de solliciter une convention exécution pour la création de logements. Le site d'Hérinnes est retenu. Toutefois les options d'aménagement dans la maison existante ou la construction sur le terrain annexe doivent être approfondies. L'aide de la cellule ATEPA de la FRW sera sollicitée afin d'analyser et scénariser les différentes possibilités. Celles-ci seront présentées lors d'une prochaine CLDR envisagée en novembre.

6. Divers

Un participant propose, vu le laps de temps qui s'écoule entre 2 rencontres, que le ROI mentionne que le compte rendu soit envoyé dans les 15 jours francs de la réunion.

Concernant le compte rendu d'avril, la question est posée de la composition du collectif de riverains de l'Epine avec lequel il faudra définir les nouvelles options d'occupation ; quid si les idées de la CLDR ne sont pas partagées avec ce collectif.

Le secrétaire précise qu'il s'agissait au départ de riverains opposés au projet d'accueil de classes vertes, la terminologie choisie dans le compte rendu étant plus « élégante ». Comme tout projet en DR, ils seront consultés sur les grandes orientations du projet une fois celles-ci définies et connues de la CLDR ; par essence même des missions et du fonctionnement de la CLDR, il appartient aux 3 membres de la CLDR concernés par ce projet d'être l'interface avec ces riverains.

Un de ceux-ci fait remarquer que le souhait initial des obigeois était de disposer d'un petit local de réunions et non pas d'une grande salle de fêtes. Il réaffirme la volonté qu'un petit espace, même partiellement couvert, soit réservé aux réunions associatives sur ce site.

Un membre estime qu'il y a une incompatibilité entre des fonctions d'amusement et de conservation de la nature sur ce site.

Un point sur les anciens projets est demandé.

La Présidente confirme que ce sera à l'ordre du jour d'une prochaine CLDR.
Elle signale qu'en ce qui concerne la place d'Esquelmes, l'orientation de l'aménagement sera revue en adéquation avec les enjeux climatiques : meilleure perméabilisation des sols, arbres d'ombrage. Pour l'Epine les interventions dans le cadre de BiodiverCité ont confirmé une orientation vers un développement du caractère naturel du site et d'une utilisation peu invasive.

Le Secrétariat,



Eric EVRARD
Fondation rurale de Wallonie

La Présidence

Julie LEPOUTRE
Échevine